

Affaire : ML CONSEILS ESQ

Dossier n° : 23/00171

AUDIENCE D'ADJUDICATION DU 7 FEVRIER 2024 – 9H30

DIRE INFORMATIONS SUR LA REPARTITION DE LA TAXE FONCIERE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, et le huit janvier

Au Greffe du Tribunal judiciaire de VERSAILLES, et par devant Nous Greffier soussigné,

A comparu **Maître ELISA GUEILHERS, membre de la SELARLU ELISA GUEILHERS AVOCAT**, demeurant 21 Rue des Etats Généraux à VERSAILLES (78000), Avocat près le Tribunal Judiciaire de ladite ville, Toque 96, et avocat de :

La SELARL ML CONSEILS représentée par Maître Cosme ROGEAU, société d'exercice libéral à responsabilité limitée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES sous le numéro 818 851 925, dont le siège est sis 26 rue Hoche, 78000 VERSAILLES, es-qualité de Liquidateur Judiciaire de :

Fonction à laquelle elle a été désignée par Jugement du Tribunal de Commerce de Versailles en date du 16 Mai 2023.

Laquelle a dit :

Que pour compléter les renseignements contenus au cahier des conditions de vente, elle précise que la répartition de taxe foncière pour les 3 lots, transmise par le SDIF de l'YONNE au liquidateur judiciaire, est la suivante :

-	lot	1:	TF	2023	=	3043€
-	lot	2:	TF	2023	=	6420€
-	lot	3:	TF	2023	=	11849€

Solt une taxe foncière totale de 21.312€.

Et elle a signé sous toutes réserves.



ÉLISA
QUEILHERS
AVOCAT